



Monsieur Philippe TOUZET
Délégué syndical central
Syndicat SUD/RATP
3, rue Rampon
75011 PARIS

GIS MRS 2008-5062

Paris, le 28 MARS 2008

Monsieur le Délégué syndical central,

Je fais suite à votre courrier du 3 mars 2008 dans lequel vous sollicitez la communication de l'ensemble des textes réglementaires applicables aux salariés contractuels de l'entreprise dont vous indiquez qu'ils seraient exclus de la réglementation applicable au personnel statutaire.

Vous exprimez également le souhait de voir ces salariés contractuels bénéficier d'un « *comportement social* » de même qualité que celui offert aux agents statutaires et sollicitez à ce titre l'ouverture de négociations.

Comme vous le savez sans doute, les salariés contractuels bénéficient de l'application des dispositions statutaires et des accords d'entreprise hormis celles relatives à leur statut de contractuel, c'est-à-dire les régimes d'assurance vieillesse et d'assurance maladie.

Ces éclaircissements étant apportés, je vous prie d'agréer, Monsieur le Délégué syndical central, l'expression de mes salutations distinguées.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Josette Théophile', is written over a faint circular stamp.

Josette Théophile